

PRÉFECTURE

des Alpes-de-Haute-Provence

**RECUEIL SPECIAL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**

Septembre 2012

2012 – 45

Parution le mardi 26 septembre 2012

PREFECTURE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS

2012-45

Septembre 2012

SOMMAIRE

La version intégrale de ce recueil des actes administratifs est en ligne sur le site Internet de la Préfecture : www.alpes-de-haute-provence.pref.gouv.fr, rubrique "Nos Publications".

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

Délégations de signature au sein de la Direction Départementale des Finances Publiques

Pg 1



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Vu les changements intervenus au sein des services de la Direction Départementale des Finances Publiques des Alpes de Haute Provence (DDFIP), au 1^{er} Septembre 2012, j'accorde délégation de ma signature aux différents Directeurs de pôle, dans les conditions ci-après :

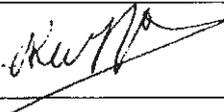
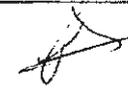
DELEGATIONS GENERALES :

- **M. Jean-René BOHIC, Administrateur des Finances Publiques Adjoint (AFIPA)**, assure en sa qualité sous mon autorité, la direction du **Pôle Fiscal** de la DDFIP des Alpes de Haute Provence.
Il reçoit procuration générale à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, notamment d'ester en justice et en matière de procédures collectives, d'effectuer les déclarations de créances.
- **M. Carl KILLIUS, Administrateur des Finances Publiques Adjoint (AFIPA)**, assure en sa qualité sous mon autorité, la direction du pôle **Pilotage & Ressources** de la DDFIP des Alpes de Haute Provence.
Il reçoit procuration générale à l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions et de signer, seul ou concurremment avec moi, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires qui s'y rattachent, notamment d'ester en justice et en matière de procédures collectives, d'effectuer les déclarations de créances.

Noms et Qualités	Signatures	Paraphes
Jean-René BOHIC Administrateur des Finances Publiques Adjoint		
Car KILLIUS Administrateur des Finances Publiques Adjoint		

Procuration générale est donnée, pour n'en faire usage qu'en cas d'empêchement de ma part, mais sans que cette condition soit opposable aux tiers, à :

- **Mme. Christine BLANC DELACOUR SUPPER**
Inspectrice Divisionnaire (CN) des Finances Publiques
Adjointe du Pôle Pilotage & Ressources & Conseillère Départementale à la Formation Professionnelle

Nom et Qualité	Signature	Paraphe
Christine BLANC-DELACOUR-SUPPER Inspectrice Divisionnaire des Finances Publiques		

DELEGATIONS SPECIALES :

<p style="text-align: center;">POLE FISCAL DIVISION RECOUVREMENT CONTENTIEUX</p>
--

Article 1

Délégation de signature est donnée à Monsieur **Jean-René BOHIC, Administrateur des Finances Publiques Adjoint** à l'effet :

1° en matière de contentieux fiscal d'assiette, de statuer sur les réclamations ou de prendre d'office des décisions, dans la limite de 100 000 euros ;

2° en matière de gracieux fiscal, de prendre des décisions dans la limite de 76 000 euros sur les demandes gracieuses portant sur la majoration de recouvrement de 10 % prévue par l'article 1730 du code général des impôts, les frais de poursuite ou les intérêts moratoires et dans la limite de 100 000 euros sur les autres demandes ;

3° de statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de taxe professionnelle et de remboursement de crédit de taxe sur la valeur ajoutée non imputable, quel que soit le montant de la demande ;

4° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L. 281 et L. 283 du livre des procédures fiscales ;

5° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations ;

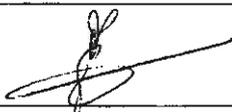
6° de signer les certificats de dégrèvement, les décisions de décharge de droits et les ordres de restitution relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses ;

7° de statuer sur les demandes d'admission en non-valeur des créances irrécouvrables présentées par les comptables dans la limite de 100 000 euros.

En conséquence, les pouvoirs accordés à M. Jean-Jacques DOCHER sont abrogés à compter du 1^{er} Septembre 2012

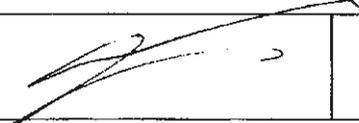
DIVISION COMPTABILITE – DEPENSE

- **M. Georges MOREIRA**, Inspecteur des Finances Publiques, Chef du service «Comptabilité/ Dépense» reçoit délégation pour signer tout document relatif au fonctionnement du service.

Nom et Qualité	Signature	Paraphe
M. Georges MOREIRA Inspecteur des Finances Publiques		GM

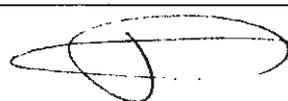
DIVISION RECOUVREMENT – PRODUITS DIVERS

- **Mme Michèle DUNAC**, Inspectrice des Finances Publiques, Chargée de Mission « Recouvrement/Produits Divers » reçoit délégation pour signer tout document relatif au fonctionnement du service.

Mme Michèle DUNAC Inspectrice des Finances Publiques		M.D
---	--	-----

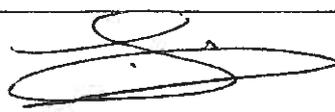
DIVISION SPL /FDL

- **Mlle. Anne ZARAGOZA**, Inspectrice des Finances Publiques, Chargée de mission « Fiscalité Directe Locale (FDL) » reçoit délégation pour signer tout document relatif à l'exercice de ses fonctions.
- **Mlle Virginie DELPLANQUE**, Inspectrice des Finances Publiques, Chargée de mission « Secteur Public Local (SPL) » reçoit délégation pour signer tout document relatif à l'exercice de ses fonctions..

Mlle. Virginie DELPLANQUE Inspectrice des Finances Publiques		VD
Mlle. Anne ZARAGOZA Inspectrice des Finances Publiques		AZ

HYGIENE & SECURITE - ACO

- **Mme Isabelle SUSINI**, Inspectrice des Finances Publiques, ACO reçoit délégation pour signer tout document relatif à l'exercice de ses fonctions.

Mme Isabelle SUSINI Inspectrice des Finances Publiques		IS
---	--	----

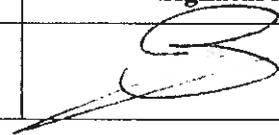
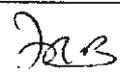
PROCURATION SOUS SEING PRIVE

Je soussigné, **Gilles GAUTHIER, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes de Haute Provence**, nommé par décret du Président de la République en date du 17 Décembre 2009, déclare compléter la procuration sous seing privé établie le 01 Septembre 2009 par addendum aux délégations précédemment données et constitue pour mandataires les personnes désignées ci-après dans les limites indiquées, et ce à compter du 1^{er} Septembre 2012.

DELEGATION GENERALE AU TITRE DU SERVICE DE CONTROLE DE LA REDEVANCE AUDIOVISUELLE
--

M. Jean-René BOHIC, Administrateur des Finances Publiques Adjoint, reçoit pouvoir de signer tous les courriers ou pièces afférents aux missions de contrôle de redevance audiovisuelle « SCRA », concernant les particuliers, les professionnels et les vendeurs de télévision ou dispositifs assimilés.

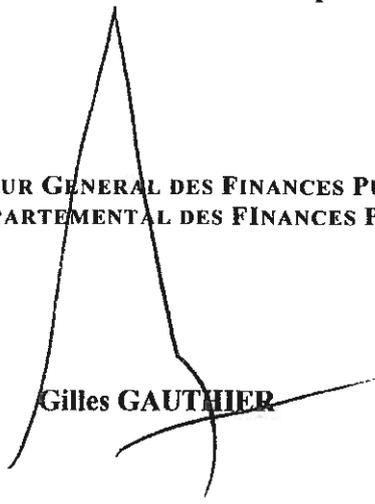
Les personnes désignées ci-après reçoivent délégation pour signer les mêmes documents.

Noms et Qualités	Signature	Paraphe
Jean-René BOHIC Administrateur des Finances Publiques Adjoint		

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs et affiché dans les différents services de la DDFIP des Alpes de Haute Provence.

FAIT A DIGNE LES BAINS LE 1^{er} Septembre 2012.

**L'ADMINISTRATEUR GENERAL DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES,**


Gilles GAUTHIER